

Questions orales

J'ajouterais que je songeais justement à ce moment-là à invoquer le Règlement lorsque le premier ministre s'est levé pour répondre à la question supplémentaire, ce qui m'a semblé rétablir la situation. Si je me suis lancé dans ce long exposé, c'est afin de faire voir que les erreurs que vous avez pu commettre au cours de la période des questions ont joué dans les deux sens, et que certains députés de ce côté-ci ont autant profité de vos décisions que ceux de l'autre côté.

J'en viens maintenant à ce qui nous préoccupe, et je le fais en m'adressant directement à mon ami le député d'Egmont. Au besoin, je me fonde sur ce que nos passés ont de commun. Il sait ce que j'entends par là. Sans doute se rend-il compte qu'il est allé un peu loin, surtout lorsqu'il a dit que Votre Honneur protégeait le gouvernement. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que quelque député que ce soit puisse dire cela. J'ignore ce qu'il a dit ensuite alors que vous répondiez au député de Crowfoot. Apparemment, ses propos n'ont pas eu l'heure de plaire à Votre Honneur. Par contre, je l'ai parfaitement entendu vous accuser de protéger le gouvernement. Je suis sûr qu'après avoir réfléchi, le député s'en voudrait de laisser passer cette accusation sans vous offrir ses excuses et sans la retirer.

● (1520)

Monsieur l'Orateur, le député de Grenville-Carleton a donc raison de dire qu'il voudrait mieux attendre à plus tard aujourd'hui ou à demain pour rendre la décision finale. J'espère toutefois que mon ami nous évitera cela en s'excusant de façon sincère et honnête d'avoir utilisé des termes insultants envers la présidence. S'il le fait, nous pourrions alors passer à l'ordre du jour.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, au sujet du même rappel au Règlement, je voudrais en profiter, au nom de notre groupe de députés du Parti Crédit Social du Canada, pour préciser que notre parti n'a pas la réputation à la Chambre d'avoir abusé de la période des questions orales, que je sache, dans le passé. Nous sommes donc en bonne position pour formuler nos observations à ce propos. La période des questions orales, il faudrait bien que les députés le comprennent, est une période de questions, et on se rend compte par l'expérience que ce n'est sûrement pas une période de réponses, si l'on en juge par la qualité des réponses données par les ministres.

Par ailleurs, monsieur le président, les Règlements concernant la période des questions orales sont très précis; ils sont régis par des règles auxquelles on ne peut déroger, et l'expérience démontre qu'il y a souvent de l'abus, tant dans le genre de questions posées que dans celui de réponses fournies.

Il y aurait sûrement lieu de tirer des leçons de cette situation. Il faudrait peut-être revoir les Règlements se rapportant à la période des questions afin qu'à l'avenir, on facilite la tâche de la présidence quand il s'agit de décider si telle question est dans l'ordre ou non. De toute façon, je ne voudrais pas me prononcer, au nom de mon parti, sur l'acceptabilité des remar-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ques de l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald), mais je crois que notre groupe, pour le bien-être de cette institution démocratique, se montrera sûrement solidaire de la présidence quant à sa décision.

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, en tant que leader adjoint à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: . . . puisque le leader à la Chambre était absent lors de cette altercation, j'aimerais faire quelques observations à sa place.

Le député d'Egmont le sait, dans un cas comme celui-ci, le leader à la Chambre devrait déposer une motion proposant la suspension du député. Comme l'a signalé le député de Grenville-Carleton, il devrait en être ainsi parce que l'Orateur de la Chambre est un député qui a été élevé à son poste par les autres membres de la Chambre. Puisqu'il n'existe plus de disposition permettant d'en appeler de la décision de l'Orateur, tous les députés se trouvent dans l'obligation d'appuyer la présidence.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Nous avons eu beaucoup de chance. J'ai l'honneur d'être à la Chambre depuis 1972.

Une voix: Un nouveau!

M. Blais: Depuis que j'ai été élu, nous avons eu deux Orateurs de marque. Non seulement l'Orateur actuel vient de ma région . . .

Des voix: Règlement!

M. Blais: . . . mais il a assumé ses responsabilités . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Ces observations d'ordre personnel ne vont pas faciliter les choses. Il n'y a qu'une seule question en cause en ce moment. Je me suis efforcé d'exposer l'affaire aussi clairement que possible. Il est tout à fait normal que les députés soient mécontents des positions que la présidence adopte et, étant donné la nature d'un parlement, il est possible que les députés qui siègent à ma gauche soient plus fréquemment mécontents que ceux qui siègent à ma droite. Il faut s'y attendre et je pense qu'il convient d'exprimer ce mécontentement.

Compte tenu de la façon dont nous travaillons, les députés sont soumis à d'énormes pressions et on ne peut toujours s'attendre à ce que le mécontentement soit exprimé dans les termes les plus modérés. Toutefois, on a lancé une observation laissant entendre que la décision particulièrement difficile que la présidence a dû prendre est ou était motivée. C'est là la seule question en cause. Par respect pour la dignité de la présidence, je ne crois vraiment pas pouvoir laisser cette observation figurer au compte rendu. Par respect pour la charge de la présidence, je dois insister pour que cette observation, celle qui se rapporte au motif de ma décision d'aujourd'hui, soit retirée, sinon, il me faudra prendre d'autres mesures. Voilà la seule question dont il faudrait parler, selon moi.